Procès-verbal du 10 novembre 1958

1950, Café du Jorat, Rochat, perssing, teinturerie, opposition

- Lieu: Au Café du Jorat [1] 20h50 à 22h07
- Le pressing (teinturerie) Rochat occupe les 3/4 de la scéance
- Me Voegli expose les points de vue des 2 immeubles voisins: l'industrie est considérée bruyante et malodorante
- Il semble que la Commune a d'abord refusé l'autorisation de Rochat et l'a ensuite autorisé malgrés de nombreuses oppositions y compris de la SDMB.
- M. le juge Richard encourage a continué le combat
- Le comité maintient son opposition et Me Voegeli est invité à continuer à rédiger les courriers nécessaires. Une indemnité lui sera faite, le montant sera discuté plus tard
- Balcons Fleuris la cotisation est de 50CHF (avant 30CHF) donc l'ADIL[2] n'a pas besoin de subvention
- Feu de Marterey: les membres s'inquiètent de savoir ce qu'il se passe [3]
- Les plantons de la Place de l'Ours préfèrent les automobiles aux piètons, c'est un problème, alors que devant Villamont-dessus tout ce passe bien pour les écoliers et automobilistes.
- M. Chappuis rapporte l'AG des Amis de la Cité
- M. Chappuis souligne l'utilité des SD et qu'il faut rester énergique pour démontrer la valeur de l'existence des SD.

1)
commence en retard car la Channe Vaudoise n'a pas enregistrer la réservation correctement
2)
Rappelons que l'ADIL est à l'origine la Société de développement de Lausanne créée en 1855, elle devient, dès 1932, l'Association des intérêts de Lausanne (ADIL), et se nomme aujourd'hui Lausanne-Tourisme **Source**: USL https://lausanne-usl.ch/plus-sur-lusl/historique/
3)
voir dans la presse vaudoise entre mai et novembre 1958

From:
https://archives.sdmb.ch/ - **Archives de la SDMB**

Permanent link:
https://archives.sdmb.ch/doku.php?id=archives:1958-11-10-pv&rev=1658070217

Last update: **17.07.2022 17:03**